

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'ALZON

SEANCE DU 8 FEVRIER 2023

Nombre de conseillers :

En exercice : 8
Présents : 6
Votants : 8

Date de convocation :

3 février 2023

Date d'affichage :

3 février 2023

L'an deux mille vingt-trois, mercredi 8 février, à 17 heures et 45 minutes, le Conseil Municipal d'Alzon s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle de la bibliothèque, en séance à huis-clos, sous la présidence de Monsieur Roger LAURENS, Maire.

Présents : Elodie BRUN, Odile COLOMB, Marie Hélène DISPARD VIVENS, Alain BOUTONNET, Roger LAURENS, Patrick REILHAN.

Excusé : Gérard ABRIC *procuration* à Roger LAURENS, Dominique CAUVAS *procuration* à Odile COLOMB

Secrétaire de séance : Odile COLOMB

OBJET : DEMANDE SUBVENTION GRILLE TUNNEL NOUGAREDE

Rapporteur : Odile COLOMB

Le Maire explique qu'afin d'apporter une protection aux chauve-souris Barbastelle d'Europe présentes et aux concrétions calcaires remarquables, il faut fermer le tunnel de la Nougarede (Curel) par une grille.

Une demande de devis a été faite et suite à cela il convient de demander des subventions.

Cout total prévu pour le projet
2 700 € HT / 3 240 € TTC

Demande d'aide au **Parc National des Cévennes** 2 160 € soit 80%

Autofinancement 540 € soit 20%

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à **l'unanimité**,

AUTORISE le maire ou son représentant à demander la subvention.

Le Maire,

Roger LAURENS



Monsieur le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai de deux mois à compter de sa transmission auprès du représentant de l'Etat et de sa publication.